

# COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 22 octobre 2019

PRESIDENT : METE Orhan.  
Secrétariat : J. SABATINO  
Présents : J CHARLES - R NASRI.

## À tous les arbitres qui officient en D1 et D2

### RAPPEL FMI :

#### Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

#### REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

**Rappel:** consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

**Rappel:** rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger leurs rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leurs rapports à l'adresse : [discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr) uniquement !

## STAGE DE RATTRAPAGE TESTS ECRITS ET PHYSIQUES :

Les stages de rattrapage des tests écrits et physiques des arbitres qui ne sont pas à jour auront lieu sur 2 samedis dont les dates suivent :

Le samedi 26 octobre 2019 à **8h30** au stade Veyron Lacroix de Saint Etienne de St Geoirs.

Le samedi 09 novembre 2019 à **8h30** au stade Veyron Lacroix de Saint Etienne de St Geoirs.

Présence obligatoire des arbitres n'ayant pas encore effectués les 2 tests à l'une de ces 2 dates, prendre contact impérativement pour confirmation du jour de votre présence au stage de rattrapage avec le président de la CDA :  
METE Orhan, tel portable 07- 83- 93- 27- 86

### **COURRIERS DIVERS :**

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

### **COURRIERS CLUBS :**

ST GEORGES DE COMMIERS : demande arbitre et délégué match U18 2<sup>ème</sup> tour COUPE Noël PILOT du 09 /11/2019 – ST GEORGES DE COMMIERS / VALLEE DE LA GRESSE, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

Absence arbitre match D4 PA DU 20/10/2019 - USVO / JSSG, l'arbitre a envoyé un certificat médical à son désignateur le jour même par sms, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

Rapports suite à incidents lors des matchs journée du 19 et 20 octobre 2019, concerne la commission de discipline du District.

AS VEZERONCE HUERT : pris note de votre courrier, concerne la commission de discipline du District.

FUTSAL OLYMPIQUE RIVOIS : demande arbitre FUTSAL pour tous leur matchs à domicile, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

AS CESSIEU : demande arbitre match féminines à 11 D2 du 27/10/2019 à 10h00 AS CESSIEU / ISLE D'ABEAU, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

FC CHIRENS : remerciements pour l'arbitrage lors de leurs rencontres, pris note.

US REVENTINOISE : absence arbitre match du 20/10/2019 à 11h00 - US REVENTIN / G FACOND, transmis au responsable concerné pour enquête et suite à donner.

FC VALLEE DU GUIERS : problèmes de désignations par rapport à l'arbitre du club, transmis au responsable concerné pour enquête et suite à donner.

AJAT VILLENEUVE GRENOBLE : nous signale l'absence de leur candidat à la formation d'entrée dans l'arbitrage du 19 et 26 octobre et du 02 novembre 2019, certificat médical joint, pris note.

ESPOIR FUTSAL 38 : demande les dates de formation FUTSAL pour la saison 2019-2020, nous vous transmettrons les dates dès que celles-ci seront définies.

### **COURRIERS ARBITRES :**

JORY Mickael : suite à votre arrivée dans notre district et à votre demande pour l'arbitrage à trois dans nos championnats, qui plus est, soit par des bénévoles ou arbitres auxiliaires en assistants, Mr Jacques CHARLES vous a répondu par mail.

Pour info : du fait du manque d'effectifs seule la catégorie D1 du district comprend 1 arbitre et 2 assistants officiels. Il y a quelques années sur 1 saison, des essais avec des assistants bénévoles fournis par les clubs ont été fait en Excellence de l'époque, cela n'a pas été concluant et a été abandonné par le district.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
TES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.